Bonjour,

La reprise de saison approche à grands pas et nous reprenons les entrainements pour les adultes qui le souhaitent

LE MARDI 29 AOUT.

Nous ferons notre traditionnelle séance d'inscription le vendredi 2 septembre à partir de 18h30 au DOJO du CELTIC.

Il est évidement possible de s'inscrire en se présentant à chaque cours.

DATES A RETENIR

inscriptions : ven 8 septembre à 18h30 au Dojo

1er Cours	ENFANTS	sam 16 sept 23
	ADULTES	mar 5 sept 23
	KARATE SANTE	ven 15 sept 23

Voir la page dédiée sur le site karaté lanester.org

Le nouveau cours KARATE SANTE.

Après échange avec les participants à la réunion de fin de saison, il a été décidé de modifier le cours de vendredi matin.
Plus de TAI KI qui est remplacé par une séance de karaté santé.
Le cours sera orienté katas et sera complémentaire du cours sénior du Mardi matin.

Plus d'informations sur le site karate-lanester.org

FFKARATE e-licence

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées à mis en place l'application FFKARATE e-licence vous permettant d'accéder sur votre téléphone à votre licence.

Cette application est téléchargeable sur vos smartphones, via l'App Store pour les téléphones iPhone et Google Play Store pour les téléphones Android.

Pour la télécharger, il vous suffit de renseigner son nom « *FFKARATE e-licence* » dans la barre de recherche

Afin de pouvoir utiliser l'application, merci de vous munir du code utilisateur/ code adhérent et du mot de passe de votre espace licencié

Attention si vous cliquez sur "MOT DE PASSE OUBLIE" de votre application mobile, cela réinitialisera le mot de passe de votre ESPACE LICENCIE ou ESPACE DIRIGEANT

CERTIFICAT MEDICAL

POUR LES PRATIQUANTS MAJEURS

En application de l'article L. 231-2 du code du sport, la commission médicale de la FFK a décidé, dans son avis du 2 septembre 2022, de ne pas exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence.

Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical.

Le certificat médical n'est plus un sujet pour tout licencié majeur, qu'il soit pratiquant en loisirs, en compétition, ou encore dirigeant, sauf exception détaillée au point III.

POUR LES PRATIQUANTS MINEURS

La règlementation pour les pratiquants mineurs reste constante par rapport à celle mise en place lors de la saison précédente (cf : circulaire du 27 juillet 2021).

La présentation d'un certificat médical n'est donc pas obligatoire pour la délivrance d'une licence à un mineur.

Il n'y a donc toujours aucune corrélation entre la licence FFK d'un mineur et le certificat médical.

Pour tout complément d'information à ce sujet, le service juridique de la FFK, se tient à votre disposition au 01 41 17 44 41, juridique@ffkarate.fr.

Pour plus d'informations voir le site fédéral.

Cotisations pour la saison 2023 2024

Les cotisations sont inchangées, les paiements se feront en 2 fois. Tous les détails sont sur le site internet de la section : karate-lanester.org

Pour information, la cotisation annuelle incluant les cours, l'adhésion au FLL et la licence est de 205€ à partir de 14 ans et de 120€ en dessous.

Alléger ma cotisation ?

Le Pass'Sport est **une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure de pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

Comment fonctionne-t-il ?

Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2023, un email sera adressé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux jeunes et aux familles éligibles.
Cet email contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Cliquez sur ce lien pour accéder au site du Ministère

⚠️ Si vous n'êtes pas en mesure de nous présenter le code vous concernant, nous ne pourrons pas vous accorder la réduction de 50€. Nous n'avons aucun moyen d'obtenir un code de remplacement à votre place.

La Caf du Morbihan participe sous la forme d'un forfait annuel unique de **45 €** (dans la limite des frais engagés et après déduction de toutes autres aides) pour **une activité sportive, artistique ou culturelle** se déroulant au cours de l'année scolaire 2023/2024 dans les départements 56, 22, 29, 35 et 44.

Modalités

- Être *allocataire* de la Caf du Morbihan au titre du mois de **mai 2023,**
- Avoir au moins un enfant à charge **né entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2019,**
- Percevoir une prestation pour charge d'enfant,
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 € ou 800 € pour les bénéficiaires de l'Aeeh (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) au titre du mois de mai 2023**.**

Comment fonctionne-t-il ?

Le « Forfait passion » est à faire compléter par l'organisme gérant l'activité et à adresser à la Caf pour remboursement.

Si vous êtes bénéficiaire de cette aide, la demande de "Forfait Passion" 2023 vous sera automatiquement adressée par courrier au courant du mois d'août 2023.

Cliquez sur ce lien pour accéder au site de la CAF Morbihan

Le calendrier de la saison karaté du FLL

Le calendrier complet est disponible sur le site du club karate lanester.org

Vous y trouverez également les calendriers de la Ligue, du Comité Départemental.

Bonne saison sportive.

Le bureau de la section karaté :

Pierre Yves LE TROCQUER, Hervé JUDIC, Henri ROYE, Bernard LINDENBERG, Jean Luc LE MOURROUX .